



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **205 avenue Centrale Sud**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la Municipalité a reçu la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **205 avenue Centrale Sud**. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à 13h le 11 janvier 2024. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse **dg@stratford.quebec** ou au **165 avenue Centrale Nord**.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 22 IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2023

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Description du projet du 205 avenue Centrale Sud

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

L'immeuble est une maison unifamiliale, n'ayant aucun mur mitoyen avec une autre habitation et sans habitation à sa façade arrière, s'agissant d'un champ. Le terrain est bien délimité par une haie de cèdres offrant de l'intimité aux voisins et des arbres matures sont aussi présents sur le terrain. La galerie sur laquelle un spa est installé est munie de toiles d'intimité. Des appliqués givrés ont été installés à certaines fenêtres pour plus d'intimité et des habillages de fenêtres ont été installés. Les fêtes ne sont pas autorisées et l'annonce précise que l'immeuble est situé dans une ville calme et un secteur résidentiel. L'ajout de tentes ou d'habitations mobiles sur le terrain n'est pas autorisée. Le stationnement est suffisamment grand pour la capacité de l'immeuble, qui peut accueillir 12 personnes. La personne responsable de la surveillance est un voisin qui demeure à deux maisons de distance, avec lequel les propriétaires entrent facilement en contact et qui offre une excellente collaboration.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

12

Outils de promotion (sites, etc.)

Airbnb

Animaux autorisés

Oui

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

À toute période de l'année, minimum de 4 jours et maximum de 3 mois.